

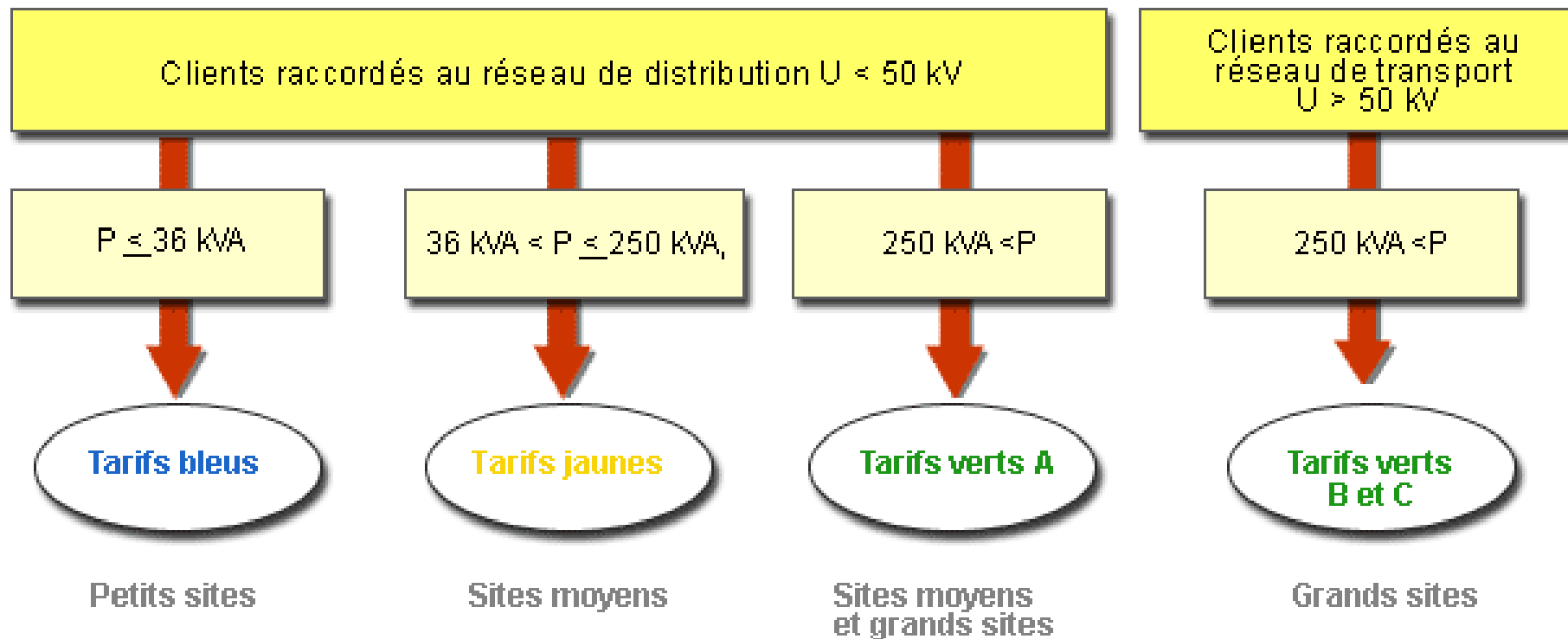


Groupement de commandes d'achat d'énergies



Le Contexte

Structure des tarifs Réglementés de Vente (TRV) Electricité



P = puissance souscrite

U = tension de raccordement

Electricité

31/12/2014

31/12/2015

Tarifs pour les sites < à 36 kVa

Tarifs pour les sites > à 36 kVa

Gaz

Tarifs pour les sites < à 30 MWh

Tarifs pour les sites > à 30 MWh (professionnels/collectivités)

Tarifs pour les sites > à 200 MWh
(professionnels/collectivités)

31/06/2015

Proposition du Bureau Syndical

Organisation de groupement de commandes d'achat d'énergies permettant de mutualiser la mise en concurrence pour la fourniture en gaz naturel et en électricité, dans le respect du Code des marchés publics:

- pour le Gaz naturel : Conso > 30 MWh
- pour l'électricité : puissance > 36 kVA

Projet de l'Acte Constitutif du groupement

Principales caractéristiques
de l'Acte constitutif du groupement

Besoins couverts

Besoins récurrents des membres dans l'un et/ou l'autre des domaines suivants :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés ;
- Et/ou fourniture et acheminement d'électricité et services associés ;
- Et/ou prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations.

Composition du groupement

- Les personnes de droit public suivantes : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics nationaux, les établissements publics locaux;
- Les personnes morales suivantes :
 - Groupement d'Intérêt Public ;
 - Société Publique Locale ;
 - Société d'Economie Mixte ;
 - Etablissements d'enseignement;
 - Etablissements de Santé et Paramédicaux;
 - Organismes d'habitation à loyer modéré ;
 - Chambres Professionnelles.

Coordonnateur = SIEDS

Rôle du Coordonnateur :

- Préparer et organiser l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants,
- Passer des marchés ou accords-cadres et leurs marchés subséquents.

Commission d'appel d'offres

- CAO spécifique
- Comité de suivi

Adhésion / Retrait

Adhésion

- Décision de chaque membre selon une délibération type jointe à l'Acte constitutif

Retrait

- Demande par écrit au coordonnateur
- Le retrait ne prend effet qu'à la fin de l'exécution du marché ou du marché subséquent en cours.

Dispositions financières

 Gratuité